

Comité de Projet – Ferme éolienne de Chasseradès
Mairie de Mont Lozère et Goulet – 23 juillet 2026 – 17h

Personnes présentes à la réunion :

M. Claude BERGOUNHE (Maire de Mont Lozère et Goulet)
M. Jordy MARTIN (Maire déléguée de Chasseradès)
M. Michel TESSIER (Maire de La Bastide Puylaurent)
Mme. Maguelonne GRASSET (Chargée de Concertation, Volkswind)
Mme. Sylvie TAIN (Cheffe de projets, Volkswind)

Compte-rendu de la réunion :

Mesdames et Messieurs les élus,

Le jeudi 23 juillet dernier a eu lieu, en mairie de Mont Lozère et Goulet, le comité de projet relatif au projet de la Ferme éolienne de Chasseradès, projet de 3 éoliennes sur la commune de Mont Lozère et Goulet, et plus précisément la commune déléguée de Chasseradès, pour lequel vous aviez reçu une invitation suivant la réception du Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact fin juin à début juillet 2026.

Lors de cette rencontre, nous vous avons présenté le projet éolien finalisé suite à la réception des études et à la concertation réalisée.

Pour rappel, l'ensemble des informations sur le projet sont disponibles dans le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact (RNT) qui vous a été transmis. Vous pouvez aussi consulter notre site internet dédié à ce projet : <https://parc-eolien-chasserades.fr/>

Le diaporama utilisé comme support pour ce comité est fourni en pièce jointe avec le présent compte rendu. Il permet de reprendre les différents points évoqués pendant le comité de projet :

- **Le contexte énergétique**
 - Objectifs gouvernementaux, nécessité des EnR, atouts de l'éolien
 - Bilan et objectifs par région, focus sur l'Occitanie
 - L'éolien sur le territoire du département de la Lozère
- **La Ferme éolienne de Chasseradès :**
 - L'historique du projet, notamment les modalités d'information pour les riverains avec trois bulletins d'information distribués, deux expositions, un site internet dédié et une campagne de porte à porte réalisée auprès de la population.
 - Choix de la localisation du site : prospection au sein du département de la Lozère. Le choix du site est basé sur de nombreuses considérations que nous avons exposées : éloignement des secteurs à enjeux paysagers et environnementaux, en dehors des contraintes techniques, aéronautiques, hertziennes.

- Présentation des caractéristiques du projet : implantation, poste de livraison, aménagements, modèles d'éolienne envisagés, raccordement envisagé. Le projet de Chasseradès (3 éoliennes), en continuité directe du projet éolien de la Luçaise (7 éoliennes autorisées), permet de respecter une distance de 2 km à l'habitation la plus proche (Chabaleyret sur la commune de Mont Lozère et Goulet).
- Présentation des études menées par les bureaux d'études spécialisées : étude environnementale (par Altifaune), étude paysagère et patrimoniale (par EPYCART) et étude acoustique (EREA). Présentation des états initiaux et des résultats.
- Détails des impacts (environnementaux, paysagers et acoustiques) évalués pour le projet et des principales mesures mises en place pour les éviter, les réduire et/ou les compenser.
- **Les différentes retombées du projet pour le territoire :**
 - Chiffres relatifs au projet : Estimation de la production du parc éolien de Chasseradès, les tonnes de CO2 évitées, l'investissement approximatif total et auprès des entreprises locales ainsi que l'estimation du nombre d'emplois directs et indirects créé.
 - Recettes financières estimées perçues par la commune d'implantation, la communauté de communes et le département grâce à l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).
- **Autres points abordés lors du comité de projet :**
 - Présentation de l'entreprise Volkswind et de son groupe Axpo (structure, dimension, métiers, expérience).
 - Périmètre du comité de projet et communes concernées et invités à y participer. La communauté de communes de Mont-Lozère a également été également convié.
 - Rétroplanning : le dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture est prévu pour août 2026, avec une phase de consultation publique qui pourrait débuter début 2027.
 - La nouvelle procédure d'instruction : la consultation publique remplace l'ancienne phase d'enquête publique.
- **Sujets évoqués par les participants :**
 - Répartition de la mesure d'accompagnement pour la population (Opération de Réduction de la Facture d'Electricité). Cette mesure, financée à 100% par la Ferme éolienne de Chasseradès est destinée aux résidences principales concernées par le projet. Le rayon aujourd'hui défini est celui de la commune déléguée de Chasseradès, le projet venant directement s'y implanter. Le choix relatif à cette mesure d'accompagnement fait suite aux échanges que nous avons depuis plusieurs mois avec la mairie déléguée de Chasseradès ainsi que l'opération de rencontre avec les riverains de Chasseradès. Enfin, étant donné la distance des habitations de la Bastide-Puylaurent, et surtout leur visibilité globalement faible du projet, il n'est pas prévu d'étendre le périmètre de la mesure ORFE à la commune de La Bastide-Puylaurent.

Nous remercions tous les participants, qui se sont déplacés pour participer à ce comité de projet, pour leur implication et leur retour. Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement et vous tiendrons informé de l'avancement du projet.

En vous adressant nos très sincères salutations.

Maguelonne GRASSET

Chargée de Concertation

T : 06 33 43 42 12

maguelonne.grasset@volkswind.com



Sylvie TAIN

Cheffe de Projets

T : 05 55 48 38 97

sylvie.tain@volkswind.com

